

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
DU LAC OPASATICA, DU LAC DES QUINZE,
DE LA FORÊT PICHÉ-LEMOINE et DU RÉSERVOIR DECELLES
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 22 mai 2007, 19 h 30
Hôtel Forestel
1001, 3e Avenue Est
Val d'Or

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 MAI 2007	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
REGROUPEMENT DE RÉSIDANTS RIVERAINS DU LAC LEMOINE, DU LAC SIMARD, DU LAC ROUILLARD ET DU BASSIN DE LA TRUITE ARC-EN-CIEL MANON PERRON.....	3
JEAN-MARIE TREMBLAY	9
AUBERGE HARRICANA GILLES NULLI	13
REGROUPEMENT DE LOCATAIRES DES TERRES PUBLIQUES DU QUÉBEC MARCEL LEBLANC	18
REGROUPEMENT ÉCOLOGISTE DE VAL-D'OR ET DES ENVIRONS YVAN CROTEAU, HENRI JACOB, DORIS ST-PIERRE.....	24
VILLE DE VAL-D'OR ANDRÉ GILBERT.....	39

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur les projets des réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, du réservoir Decelles et de la forêt Piché-Lemoine, deuxième partie qui a commencé par une séance cet après-midi au Lac-Simon.

10 Je suis John Haemmerli, je préside cette commission d'enquête et d'audience publique. Je suis accompagné de madame Sophie Hamel-Dufour, monsieur Mathieu St-Onge qui sont les analystes de la commission. À l'arrière, vous avez madame Anne-Lyne Boutin qui est la coordonnatrice du secrétariat de la commission et madame Danielle Hawey qui est la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse.

15 La logistique de l'audience est assurée par le Centre des services partagés du Québec, service de soutien aux événements, qui est représenté ce soir par messieurs Richard Grenier et Yanick Pépin qui sont à la table de la technique.

20 Tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et le site Internet du BAPE tout comme ce fut le cas lors de la première partie de l'audience environ une semaine après les séances et la sténotypiste est madame Lise Maisonneuve.

25 Je vais revenir un petit peu au mandat. *La Loi sur la conservation du patrimoine naturel* prévoit la consultation du public sur la mise en réserve des territoires à titre d'aires protégées. Alors, lors de la première partie, dans la semaine du 16 au 20 avril, les projets que je viens de mentionner ont été présentés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui a présenté des propositions de plan de conservation incluant les limites des quatre
30 territoires. Ce ministère a répondu avec d'autres organismes gouvernementaux ou non à vos questions portant sur les limites, la gestion des territoires et le régime des activités autorisées ou interdites.

35 Je vous rappelle que la décision finale sur ces projets n'est pas encore prise, même s'ils bénéficient déjà d'un statut provisoire de protection, et il vous appartient maintenant de commenter ces propositions et d'en faire d'autres si vous le jugez nécessaire. La commission en tiendra compte dans son analyse et dans son rapport qui devrait être remis à la ministre en août prochain et, au dépôt du rapport, la commission est dissoute, elle cesse d'exister.

40 Alors, comme je viens de le dire, l'objectif de la deuxième partie de l'audience, c'est de recevoir vos opinions sur les projets. Si je fais le compte, juste en comptant ce que je viens de

recevoir ce soir, nous avons dix-neuf mémoires de déposés et un autre annoncé, et seize seraient entendus cette semaine et deux présentations verbales. Ça, c'est pour les gens qui se sont organisés avec madame Boutin pour être inscrits. Alors, il est toujours possible de s'inscrire
45 pour une présentation verbale mais vous passerez à la fin de la soirée, et il faut que ce soit pour commenter les projets et non pour réagir aux autres présentations de la soirée, bien sûr.

Je tiens à préciser, comme je l'ai fait en première partie, que la commission ne fait pas le compte de ceux qui sont pour ou de ceux qui sont contre ni en nombre ni en volume pour
50 déterminer qui a raison. La commission s'intéresse aux raisons, aux motifs, aux arguments qui appuient votre opinion sur le projet ou sur les projets. Et je répète qu'un mémoire non présenté publiquement mais déposé est tout aussi important et tout autant considéré par la commission qui lit et relit tous vos mémoires dans le cadre de son analyse.

Alors, le déroulement de la séance ce soir, comme je l'ai dit tantôt, les participants déjà
55 inscrits au registre seront invités à venir présenter leur mémoire ou leur opinion dans l'ordre d'inscription préétabli. Si votre mémoire a quelques pages seulement, vous pouvez en faire la lecture. S'il est plus long ou très long, pour le bénéfice de la salle, la commission vous suggère d'en donner les éléments essentiels et de présenter les conclusions, de sorte que nous ayons le
60 temps d'échanger avec vous.

Votre présentation ne devrait pas dépasser 12-15 minutes afin de permettre à tous ceux qui le désirent de se faire entendre, et je rappelle que nous lisons et relisons vos mémoires. Et donc, à l'occasion, comme je l'ai dit, les présentations sont suivies d'un échange avec la
65 commission afin de mieux comprendre les éléments de votre position, d'être sûr qu'on les ait bien compris. Il se peut aussi qu'on n'ait pas de question si le mémoire est très clair. Ça ne veut pas dire qu'il ne nous intéresse pas, ça veut dire que c'est clair comme c'est là et qu'il ne faut pas le prendre personnel.

À la fin de la séance, il est possible d'utiliser un droit de rectification qui doit porter sur les faits invoqués dans les mémoires et non sur les opinions exprimées. Tout le monde a droit à son opinion. Et les seuls éléments qui peuvent être rectifiés, c'est par exemple une superficie de réserve qui ne serait pas la bonne ou des choses de cette nature-là. Mais, en général, si cette information-là est disponible dans les documents, la commission le sait. Et, pour rectifier, il faut
70 s'inscrire au registre.

Un petit mot pour vous rappeler que les mémoires qui sont présentés cette semaine seront déposés après chacune des séances sur le site Internet du BAPE. Que les mémoires non présentés seront déposés à la fin de la deuxième partie, et que ceux qui sont adressés à la
80 commission par courriel seront traités de la même façon que les autres documents et qu'ils seront disponibles sur le site de la commission.

85 Alors, les règles de la procédure, pour s'assurer d'un exercice efficace dans un climat serein, il importe de continuer, comme en première partie, de maintenir un climat de respect mutuel et de courtoisie, et exprimer son opinion exige d'accepter que d'autres puissent en exprimer une différente. Je l'ai déjà dit et je me répète, nous vous demandons de commenter les projets et non l'opinion d'autres participants sur les projets. La commission recherche l'argumentation positive. Ça, ça ne veut pas dire en faveur du projet. Ça veut dire constructif, qui nous amène des arguments pour notre analyse, qu'ils soient en faveur ou en défaveur du projet.

90 On vous demande aussi d'éviter de tenir des propos inutilement blessants. On vous demande de vous en abstenir; s'il y en a dans vos mémoires, ça n'impressionnera pas la commission. Je vais aussi vous rappeler qu'il existe un sondage afin d'évaluer la qualité du service à la clientèle et qu'un formulaire est disponible à cet effet à la table de la commission à l'arrière de la salle si ça peut nous aider à améliorer la consultation sur les aires protégées, quoique je sais que certains ont d'autres suggestions pour améliorer la consultation sur les aires protégées.

100 Un petit mot encore sur les autres séances. Donc nous avons commencé cet après-midi à Lac-Simon. Nous sommes ce soir à Val-d'Or. Nous nous déplaçons demain soir à Rouyn-Noranda. Nous serons le soir suivant à Angliers. Et les trois séances de soir sont à la même heure, à 19 h 30 au Centre des congrès à Rouyn-Noranda, à la salle de l'église à Angliers et nous serons à Winneway vendredi après-midi.

105 Je vous rappelle enfin qu'il n'est pas permis de fumer dans cette salle et je vous demande poliment d'éteindre vos téléphones cellulaires.

110 Alors, nous sommes prêts à commencer et j'appellerais donc maintenant madame Manon Perron pour le Regroupement de résidents riverains du Lac Lemoine, du Lac Simard, du Lac Rouillard et du bassin de la Truite Arc-en-ciel. Bonsoir, madame Perron !

Mme MANON PERRON :

115 Bonjour, monsieur le président, monsieur St-Onge, madame Dufour ! Alors, je viens vous présenter mon mémoire. Je vais le lire, il ne contient que deux pages. Je suis accompagnée par présentement madame Micheline Bordeleau et madame Clémence Gaudreault et monsieur Denis Robert.

LE PRÉSIDENT:

120 Bonsoir !

Mme MANON PERRON :

125 Madame Bordeleau est résidante riveraine du Lac Rouillard ou Lac Clair, et madame Clémence Gaudreault et monsieur Denis Robert, résidants de la Truite Arc-en-ciel. Monsieur Roger Turgeon est absent. Moi-même qui est résidante du Lac Lemoine. Alors, c'est adressé à vous.

130 **L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.**

Alors, c'est signé Manon Perron, Roger Turgeon, Micheline Bordeleau et Clémence Gaudreault. Je vais vous donner l'original.

135 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Perron.

Mme MANON PERRON :

140 Alors, vous avez à l'annexe, j'ai récupéré sur Internet la cartographie qui est tirée du document 244 DA1, page 31 où on indique très bien les eskers et, en noir, c'est le territoire de la biodiversité, la forêt Piché-Lemoine. Alors, on demande qu'il y ait vraiment un allongement vers l'est et le sud pour aller protéger ces eskers.

145 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci encore. Étant donné qu'on a la carte sous les yeux, pouvez-vous juste, pour que la commission qui n'est pas de la place soit sûre, nous expliquer où est le Lac Rouillard et le bassin de la truite Arc-en-ciel?

150

Mme MANON PERRON :

155 Oui. Alors, ici, vous avez l'esker. Le Lac Rouillard est juste ici là. On le voit à peine. Je n'ai pas trouvé de carte qui pouvait le montrer.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Il est au coin en bas de la carte à gauche.

160

Mme MANON PERRON :

Oui. Moi, j'ai mis le sud là. Et au niveau de la truite Arc-en-ciel, alors il serait ici.

165 **LE PRÉSIDENT :**

Il serait à l'extrémité nord-est de l'esker, d'accord. Merci. Quand vous dites qu'il y a déjà eu une menace sur l'esker et qu'il y avait une demande pour un lieu d'enfouissement et vous terminez votre paragraphe en disant : «Le projet a été abandonné et les eskers protégés», est-ce
170 que ça veut juste dire qu'ils sont protégés parce qu'il n'y a plus de projet ou est-ce que quelqu'un leur a donné un statut de protection quelconque?

Mme MANON PERRON :

175 Non, ils sont protégés parce que nous autres, les résidents, on a vu à ce que le projet tombe à l'eau.

LE PRÉSIDENT :

180 D'accord.

Mme MANON PERRON :

185 Et vraiment là, le territoire où est-ce qu'il aurait été cet enfouissement, il est vraiment ici, cette portion-là, là-dedans. Parce que c'était pas loin du Lac Simard. Ça, c'est le Lac Simard. C'était là.

LE PRÉSIDENT :

190 D'accord. Alors, c'était du côté nord de l'esker à la hauteur du Lac Simard.

Mme MANON PERRON :

195 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Pendant que vous avez le pointeur, la source d'eau de Val-d'Or, est-ce qu'elle est sur
200 cette carte-là?

Mme MANON PERRON :

Non.

205 **LE PRÉSIDENT :**

On leur demandera tantôt.

Mme MANON PERRON :

210

Parce que l'eau coule toute au nord, et j'ai vérifié avec monsieur André Gilbert qui est responsable au niveau de la source Gabriel, bon en tout cas, il est dans le dossier, puis il me disait que effectivement c'est les eskers. C'est les mêmes eskers qui coulent vers le nord, qui coulent à la source Gabriel.

215

LE PRÉSIDENT :

Et ce sont les mêmes qui alimentent, selon ce que vous me dites. . .

220

Mme MANON PERRON :

La source Gabriel.

LE PRÉSIDENT :

225

. . . les puits des résidants sur des chalets en bordure du Lac Lemoine aussi?

Mme MANON PERRON :

230

Oui. Alors, ça coule vers le lac et ça coule après ça vers le nord.

LE PRÉSIDENT :

Vous, vous êtes résidante du Lac Lemoine?

235

Mme MANON PERRON :

Oui. Moi, je reste ici.

240

LE PRÉSIDENT :

Vous, vous avez un puits?

Mme MANON PERRON :

245

Oui, j'ai un puits artésien.

LE PRÉSIDENT :

250

Quelle profondeur?

Mme MANON PERRON :

210 pieds.

255

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous traversez 200 pieds d'argile avant de tomber sur le... est-ce que c'est ça?

260

Mme MANON PERRON :

Je ne pourrais pas. Il faudrait que je demande à mon frère qui a fait mon puits artésien là.

LE PRÉSIDENT :

265

C'est parce que j'essaie de me faire une tête sur la...

Mme MANON PERRON :

270

L'inquiétude, peut-être si je peux me permettre, au niveau du parc à résidus miniers, même s'il est alcalin, il n'y aura pas de membrane. On dit que c'est un parc auxiliaire. La seule inquiétude que je me posais la question, puis je l'ai posée aussi, la mine Goldex qui va aller mettre ses résidus miniers là, est-ce qu'elle va toujours avoir le même type d'exploration géologique? C'est-à-dire que supposément actuellement, ils ont une pierre qui contient de l'or puis qu'ils n'ont pas besoin d'utiliser des acides. Mais elle en a pour 10 ans d'exploration, la mine Goldex.

275

Mais plus mon inquiétude, c'était, écoutez, le résidu minier, ça s'appelle de la «slam». Ici en Abitibi, on connaît ça de la «slam». Je viens de Sullivan, alors j'ai joué sur de la «slam». Alors, c'est très, très fin comme poussière. Ce qu'on est inquiet, c'est admettons qu'il y a une contamination de la nappe phréatique, il n'y aura peut-être pas de danger pour nous, les résidants par rapport à la boire, mais par rapport justement à nos puits artésiens, nos pompes, nos adoucisseurs d'eau, quand on aura des petites particules de poussière dans notre eau, qu'est-ce que ça va faire? C'est ça l'impact que je voulais indiquer comme tel.

285

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

290

Mme MANON PERRON :

Mais ça, c'est des probabilités.

LE PRÉSIDENT :

295

Non, non, mais en fait, j'allais vous dire, cette question-là, vous auriez dû la poser en première partie.

Mme MANON PERRON :

300

Oui, mais on n'avait pas l'information.

LE PRÉSIDENT :

305

Là, on va. . .

Mme MANON PERRON :

310

On a eu l'information le 15 de mai.

LE PRÉSIDENT :

Là, peut-être la commission va creuser ça, je ne sais pas.

315

Mme MANON PERRON :

Quelle est votre ouverture par rapport à la protection de ces eskers? Est-ce que. . .

LE PRÉSIDENT :

320

C'est quelque chose que je ne peux pas vous dire ce soir.

Mme MANON PERRON :

325

Non? O. K.

LE PRÉSIDENT :

330

Non. Je vous remercie beaucoup de votre contribution et je vous invite à lire notre rapport lorsqu'il sera rendu public. C'est tout ce que je peux vous dire. On a un code qui nous oblige à rester neutre, objectif et toutes ces sortes de choses. Alors, je ne m'avancerai pas le cou. Merci, madame Perron.

335

J'appellerais maintenant monsieur Jean-Marie Tremblay, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Tremblay !

M. JEAN-MARIE TREMBLAY :

340 Bonsoir, monsieur le président ! Excusez vos noms. Bonsoir, monsieur, madame ! Je m'attendais de passer plus tard. Je m'attendais pas de passer si de bonne heure.

345 Je reviens à la charge suite à l'intervention que j'ai faite à la première audience concernant les dépotoirs clandestins, toutes sortes de rebuts qu'on dépose ici et là en forêt, et aussi les coupes de bois qui se passent, les coupes de bois privées, de bois chauffage aussi, qui s'est fait en utilisant seulement que la moitié des arbres et en laissant l'autre partie, pour arriver à vous dire que, suite à des plaintes au ministère qu'on appelait anciennement Terres et Forêts, mais c'est devenu les Ressources naturelles, secteur forêt, on nous répond à peu près comme le ministère de l'Environnement, qu'on n'a pas les ressources pour tout vérifier.

350 On m'a dit, ça fait deux ans de ça environ, mais j'ai appelé déjà auparavant, les premières fois v'là cinq-six ans peut-être, et tout dernièrement v'là un an et demi-deux ans, il s'est coupé du bouleau, du jeune bouleau et puis moi, j'appelle ça un gaspillage éhonté qu'on laissait une bonne partie de l'arbre à terre, puis on m'a répondu qu'on savait ce qui se passait, puis c'est un peu partout sur tout le territoire, à Barraute, à Senneterre, un peu partout en Abitibi je crois, et qu'on n'avait pas les ressources pour tout vérifier, puis que le règlement en ce qui concerne le bois de chauffage était le même que pour les compagnies, c'était de laisser la tête ou la cime à 10 centimètres. Ça fait qu'on m'a dit qu'il n'y avait pas de règlement spécifique pour le bois de chauffage. Puis on m'a dit aussi qu'ils savaient qu'il se coupait beaucoup de bois de chauffage sans permis.

360 Ça fait que ma question, moi, concernant les aires protégées, si à l'heure actuelle, le ministère de l'Environnement, le ministère des Ressources naturelles secteur forêt est pas en mesure de vérifier ce qui se passe sur les terres publiques, qui va protéger les aires protégées ou les zones, les réserves de biodiversité?

370 Ça fait que j'ai préparé plusieurs lettres que je ne prendrai pas trop, trop de temps pour les lire ici, avec des photos. Mais les lettres que j'ai écrites, surtout au ministère de l'Environnement concernant le fameux dépotoir qui était enfoui par des personnes qui travaillent dans le public pour la Ville, et puis c'est ça, moi, comme citoyen que j'ai trouvé que dans ce pit de gravier-là, les eskers, la source d'eau est à quelques mètres, peut-être dix à vingt mètres, je le sais pas exactement, j'ai jamais planté une pointe pour aller voir, mais au bord du lac à peu près à 300 mètres, il y a un tuyau qu'on allait chercher de l'eau là depuis 15-20 ans, qu'on pouvait aller boire de l'eau, l'eau coulait naturellement un pouce de gros. Ça fait que la source est seulement à quelques mètres en bas de ça.

375 Ça fait que moi, je me dis, il y a un laisser aller général en région, puis c'est un peu

partout pareil. J'ai vu un reportage de Radio-Québec sur la Côte-Nord, qui parlait de la Côte-Nord, puis il parlait d'ailleurs aussi, qu'il y avait beaucoup de laisser aller général en ce qui a trait aux dépôts. On fait pas 50 pieds, 100 pieds dans un petit chemin sans tomber sur un dépôt. Des fois, c'est pas tout le temps des dépotoirs, mais que les gens. . . Et puis on dirait que ce que c'est que les autorités municipales prennent pour enrayer ça est très, très timide.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mais, en première partie, vous êtes venu nous en faire part, puis on vous avait dit : «Peut-être vérifier avec les gens du ministère de l'Environnement. » Est-ce que vous avez eu des nouvelles informations ou des réponses à vos questions?

M. JEAN-MARIE TREMBLAY :

Non, j'ai pas eu de nouvelles informations. J'ai pas demandé non plus de nouvelles informations. J'ai surtout expliqué ce qui se passait et on m'a pas donné plus de nouvelles informations. La réponse qu'on m'a donnée, c'est quand j'étais assis à la table, que le ministère de l'Environnement, pour les plaintes des citoyens, se reportait aux villes, reportait ça aux villes quand il y avait des plaintes de citoyens.

Ça fait que moi, je me dis que c'est bien beau de faire des aires protégées, mais si on ne change pas la structure des ministères, que ça soit secteur forêt ou environnement, je me demande qui va protéger quoi.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JEAN-MARIE TREMBLAY :

Et puis moi, j'ai fait ça, j'ai pas marqué d'autres noms sauf deux personnes. J'ai pas trop, trop l'expérience dans la fonction de faire un mémoire, mais j'en ai parlé au fil des ans avec d'autres personnes qui trouvent ça aussi, qui ont à peu près la même opinion que moi.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JEAN-MARIE TREMBLAY :

Puis je suis entièrement d'accord aussi avec ce que madame Perron vient de dire pour

420 les eskers. Si vous me permettez de rajouter ça, moi, j'ai fait de la raquette l'hiver à plusieurs reprises dans le coin, puis il y a des places que l'eau gèle même pas – il y a des trous d'eau – que l'eau gèle même pas en plein mois de janvier, février. C'est vraiment quelque chose à voir dans le coin. Puis je pense qu'on devrait faire des actions pour empêcher ou même nettoyer ce qu'il y a eu déjà de sali.

425 **LE PRÉSIDENT :**

430 Mais avez-vous eu l'occasion... la commission a posé la question à la Ville qui nous a répondu dans les documents déposés, je ne sais pas vous l'avez vu, c'est un document qui s'appelle DQ1. 1, dans lequel on nous dit justement que la Ville aurait transporté des résidus de ces dépotoirs-là vers le site d'enfouissement municipal, puis a essayé d'empêcher l'accès. En tout cas, il y a une liste d'actions que la Ville a prises, vous n'avez pas vu ces réponses?

M. JEAN-MARIE TREMBLAY :

435 Non, j'ai pas vu ces réponses-là, mais moi, je le sais pas où qu'ils ont pris ça ou qu'ils ont vu ça. Ah! oui, ça me revient là. Ça, j'ai pas vu ça, mais ce rapport-là, c'est de quoi que je parle dans mon mémoire, mais c'est quand ils ont ramassé ça, c'est suite à un dépôt qu'ils ont fait d'un ponceau qu'ils s'apprêtaient à enfouir à la même place dans le pit de sable. Plusieurs bouts de ponceau, de calvette comme on appelle, de chemin, ils faisaient des travaux là, puis suite à mon intervention téléphonique à l'Hôtel de ville, puis tout ça, ils ont ramassé ce ponceau-là, puis c'est ça qu'ils doivent dire là. Ils ont ramassé ce ponceau-là.

440 Mais ce que j'ai dit aux premières audiences, ça comprend pas les débris qu'ils ont enfouis là v'là cinq, six ans passés. Le ponceau, c'est v'là à peu près un an et demi, deux ans.

445 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

450 **M. JEAN-MARIE TREMBLAY :**

Ça fait que c'est une autre chose que j'avais pas parlé aux premières auditions, parce qu'ils l'ont récupéré, mais les photos sont dans ça. Ils s'apprêtaient à l'enfouir, puis suite à mon intervention, ils l'ont récupéré.

455 J'avais appelé au ministère de l'Environnement quand ils ont enfoui le dépotoir v'là cinq, six ans, puis ça avait rien fait, il y a rien qui avait bougé. Autrement dit, c'est fait, c'est fait, puis ça a resté là. Mais quand ils se sont apprêtés deux, trois ans après à enfouir le ponceau, c'est là qu'on appelle ça communément en québécois, c'est la goutte qui a fait déborder le vase.

460 Ça fait que j'ai appelé à l'Hôtel de ville et c'est là que j'ai écrit ma lettre au ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

465 D'accord.

M. JEAN-MARIE TREMBLAY :

470 C'est un peu compliqué à comprendre mais ça s'échelonne sur six, sept ans, ces choses-là.

LE PRÉSIDENT :

475 D'accord.

M. JEAN-MARIE TREMBLAY :

480 Puis, encore en 2006, vous allez voir dans le mémoire, les gens ont toujours continué à mettre des rebuts à ce même endroit-là, puis là, si c'est pas une machinerie de la Ville, c'est des particuliers qui passent avec le tracteur. . .

LE PRÉSIDENT :

485 Qui enfouissent.

M. JEAN-MARIE TREMBLAY :

490 . . . puis ils poussent ça dans le trou. Ça fait que ça a pas vraiment arrêté. Sauf depuis un an, sauf cette année. Tout ce qu'il y a eu, c'est des sacs de poubelle, puis c'est à peu près tout. Ça fait que. . . Mais c'est une chose qui s'est produite ailleurs le long du Lac Lemoine à d'autres endroits aussi. J'ai parlé dernièrement avec un échevin, puis c'est question de coût, ça a l'air.

LE PRÉSIDENT :

495 Parfait. On prend bonne note de votre préoccupation sur les ressources à mettre pour assurer le suivi et la protection de ça.

M. JEAN-MARIE TREMBLAY :

500 Je crois, selon moi, je vous demanderai pas ce que vous allez faire là, mais je sais

505 votre objectif, votre indépendance. Mais d'après moi, ça va prendre des bonnes mesures pour changer la mentalité des gens et changer même la pratique qui se fait de la part des ministères pour protéger, pas rien que les aires protégées, protéger la forêt publique plus que ça au niveau de la coupe de bois, au niveau de tout.

510 Juste en terminant, j'ai été voir le nouveau site d'enfouissement de la mine Goldex. C'est très grand, puis tout ça. Puis je le sais pas si j'ai l'œil à ça mais, en tout cas, c'est facile à voir. J'ai vu un vieux classeur, une vieille boîte à malle, je pas trop quoi, renversé dans le bord d'un petit chemin. Puis les gens passent au côté de ça, puis il est assez visible. C'est juste pour vous dire, c'est pas un dépotoir là avec trois, quatre sacs de poubelle, puis deux, trois morceaux de plastique, mais je sais que c'est pas ça qui va faire mourir les gens en Abitibi, mais c'est la multiplication des choses.

515 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, monsieur Tremblay.

520 **M. JEAN-MARIE TREMBLAY :**

Merci. Puis, je laisse ça.

LE PRÉSIDENT :

525 Vous laissez ça à madame Boutin à la table à l'arrière.

M. JEAN-MARIE TREMBLAY :

530 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Tremblay.

535 J'appellerais maintenant monsieur Gilles Nulli de l'Auberge Harricana, s'il vous plaît.

M. GILLES NULLI :

540 Monsieur le président, messieurs, dames, bonjour ! Je représente les trois associés de l'Auberge Harricana, c'est-à-dire monsieur Aimé Vialle, monsieur Henri Poupart et moi-même, monsieur Nulli.

Je tiens à dire, avant de lire le mémoire qui tient en quelque lignes, parce qu'en fait,

545 j'en ai jamais présenté, alors je ne savais pas trop ce qu'il fallait dire et pas dire, que nous sommes tout à fait ouverts à la réserve, nous sommes tout à fait d'accord à beaucoup de points, mais nous sommes inquiets par rapport au commerce que nous venons d'acquérir il y a deux ans.

550 On a quitté la région des Laurentides parce que beaucoup de problèmes nous parvenaient dans le tourisme. On a trouvé une très belle affaire en Abitibi. On a tout mis en œuvre pour la développer, pour la développer avec les gens de la région pour faire venir du monde et, sur ce qu'on a pu lire, il y a deux, trois points qui m'interpellent et deux, trois points qui me font un petit peu peur, en fait, pour le développement durable de notre affaire.

555 Donc, je vais vous lire en quelques mots. Il y a seulement quelques lignes mon mémoire.

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.

560 Je vais juste vous lire ce qui m'inquiète. Dans l'article 3, activités interdites : «Les travaux de terrassement et de construction. . .» Donc, on avait un projet de monter quatre ou six chalets en bois pour augmenter notre capacité d'accueil, nous avons que dix-sept chambres, et on avait eu des accords verbaux évidemment et des préparations de plans qui nous incitaient à aller dans cette voie-là. Et un point qui me fait encore, j'allais dire, plus peur parce que vu l'investissement que je mets là-dedans et nos investissements aussi bien financiers que publicitaires sur l'Europe,
565 «. . . ainsi que par la réglementation sur la circulation des véhicules motorisés dans certains milieux fragiles édictés en vertu de la loi. »

570 Donc, tout ça, je le comprends. Ce qui me rassurerait, c'est que l'on me dise qu'en fait, on ne va pas toucher les sentiers où on est actuellement. Si tout roule normalement comme aujourd'hui, je n'ai pas particulièrement d'objection. Maintenant, quand je vois sur le plan les 2,6 kilomètres qui vont être touchés, ce que je comprends, moi j'ai 4 kilomètres pour aller au sentier. Donc, j'ai peur de les faire à pied ou de dire à mes clients : «Allez chercher vos motoneiges 2,6 kilomètres plus loin. » Donc, c'est un petit peu ça où je viens me faire rassurer.

575 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Bon, plusieurs points. Merci tout d'abord pour votre présentation. Vous avez appris quand la mise en réserve du territoire?

580 **M. GILLES NULLI :**

Il y a quelques jours.

LE PRÉSIDENT :

585

Parce qu'il y a une partie pour se faire rassurer, c'est la première partie des audiences publiques.

M. GILLES NULLI :

590

Eh bien, j'en étais absolument pas au courant. C'est la mairie qui m'a appelé pour me dire : «Tu devrais quand même venir voir, parce que je pense que ça va t'intéresser. »

LE PRÉSIDENT :

595

Bon, alors ça, c'était comme je vous ai dit tantôt dans la semaine du 16 avril et il y a des transcriptions des séances dans lesquelles il y a des réponses à vos préoccupations, parce que les questions que vous posez, elles ont été posées par plusieurs participants.

600

Bon, maintenant, il y a des réponses qui sont d'ordre général et il y en a d'autres qui, dans votre cas particulier, ça devrait être examiné pour ce qu'il est. Et, au mieux, ce que je peux vous dire, c'est d'aller voir les gens du ministère que je demanderais de s'identifier. Vous allez vous retourner, vous allez voir là, il y a deux personnes qui vont s'identifier.

605

J'aimerais savoir aussi, vos installations à vous, elles sont sur un terrain privé?

M. GILLES NULLI :

610

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Les chalets que vous voulez construire, est-ce que c'est sur des terrains privés aussi?

615

M. GILLES NULLI :

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

620

Bon. Il est prévu – puisqu'il est question de se rassurer – il est prévu que les terrains privés ne seront pas partie de la réserve.

M. GILLES NULLI :

625

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

630 Donc, vous pourrez y faire, j'allais dire ce que vous voulez, à condition que ça respecte la réglementation municipale.

M. GILLES NULLI :

635 Bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

640 Bon. Mais les restrictions qui s'appliqueraient à la réserve de biodiversité ne s'appliqueraient pas à vos terrains privés.

M. GILLES NULLI :

645 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

650 Donc, si c'était le cas, vous pourriez vous construire. Ce qu'il reste à voir avec les gens du ministère, c'est au regard des sentiers qui se rendent chez vous. Vous m'avez dit qu'il y avait quoi, 2,6 kilomètres ou 4 kilomètres qui seraient dans la future réserve, c'est ça?

M. GILLES NULLI :

655 Oui. Bien, nous, nous sommes situés vraiment sur le lac aussi, comme beaucoup de personnes, et les sentiers partent de l'auberge. C'est les sentiers existants. Donc, on n'a rien touché, on ne veut pas couper un arbre. On les entretient juste avec le soutien des clubs pour aussi bien le VTT que la motoneige.

LE PRÉSIDENT :

660 Ce sont des sentiers balisés?

M. GILLES NULLI :

665 Bien, ça fait deux ans, moi. Je ne peux pas vous dire qu'ils sont là depuis 20 ans. Je ne sais pas, mais c'est des sentiers balisés, c'est les sentiers qui existent. Qui sont utilisés depuis la création de l'auberge il y a sept ans, je pense.

LE PRÉSIDENT :

670

Bon, ça aussi, c'est des éléments qui nous ont été présentés en première partie à l'effet que plutôt que de voir du monde passer partout, s'il y avait un sentier établi, reconnu, etc., et qui est autorisé, normalement il n'y aurait pas de problème. Mais je vous laisse aller voir ça avec les gens du ministère du Développement durable, et aussi peut-être ceux des Ressources naturelles.

675

Donc, en fait, pour ce qui est de la construction, ce sont vos terrains, ça ne devrait pas poser de problème.

M. GILLES NULLI :

680

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

685

Pour les sentiers, il reste ça à régler. Vous nous avez dit aussi au début que vous étiez en faveur du projet et, effectivement, moi je lisais votre mémoire, puis je me disais, bien finalement, pour une clientèle européenne, c'est peut-être un bonus que d'avoir un terrain sur lequel on n'a pas d'activités industrielles. Alors, si vous étiez rassuré pour les sentiers et pour vos constructions, est-ce que ça vous pose problème encore?

690

M. GILLES NULLI :

J'y vois plus beaucoup d'inconvénients. Maintenant, c'est vrai qu'il y a sûrement des personnes qui sont beaucoup plus calées que moi sur le sujet, je ne suis pas ici depuis longtemps, mais on pense que ça doit être une bonne chose, quand même.

695

LE PRÉSIDENT :

Ce que je voulais savoir aussi, juste pour moi me faire une tête, parce qu'on a un rapport à écrire après, les sentiers qui partent de chez vous, ils repartent vers le sud?

700

M. GILLES NULLI :

Ils repartent vers la piste 309, qui est une piste aussi balisée. Donc, ils repartent. . .

705

LE PRÉSIDENT :

En fait, ce que je veux savoir, c'est s'ils s'éloignent du lac?

710 **M. GILLES NULLI :**

Oui. Tout à fait.

715 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, les gens qui viennent chez vous vont pas jouer sur le lac ou traverser le lac ou éventuellement se retrouver dans le reste du territoire.

720 **M. GILLES NULLI :**

Ah! non, non. Ils partent, ils vont directement vers le sentier. Donc je vais dormir tranquille ce soir.

725 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je pense. En tout cas, moi j'ai fait le tour de mes questions, puis je vous invite à aller voir les représentants du ministère. Merci beaucoup.

730 **M. GILLES NULLI :**

C'est très gentil. Merci beaucoup.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce que monsieur Raynald Garneau est là? Est-ce que monsieur André Gilbert est arrivé? Non.

Mais, monsieur Leblanc, ça va me faire plaisir de vous appeler en avant, s'il vous plaît. Alors, j'appelle monsieur Marcel Leblanc pour le Regroupement des locataires des terres publiques du Québec. Bonsoir, monsieur Leblanc ! La parole est à vous.

740 **M. MARCEL LEBLANC :**

745 Bonsoir, monsieur le président ! Bonsoir, madame Hamel, monsieur St-Onge ! J'avais un petit écrit que je vous ai présenté tout à l'heure.

LE PRÉSIDENT :

Faites.

750

M. MARCEL LEBLANC :

755 À lire à haute voix pour ainsi donner réflexion autant à la commission et aux gens dans la
salle. J'ai préparé ça et fait vérifier par mes collègues du Regroupement. En commençant, je me
présente. Je me nomme Marcel Leblanc et je vous dis que je n'interviens pas uniquement pour le
bien de l'organisme dont je suis le représentant, qui est le Regroupement des locataires des terres
publiques du Québec, mais aussi en tant que citoyen et utilisateur.

760 Il est de notre intérêt de vous présenter des arguments que nous croyons valables afin que
la population environnante puisse y conserver ce territoire à vocation récréotouristique déjà en
place et nous espérons être entendus.

765 Monsieur le président, afin d'éclairer la commission, il y a un aspect important pour toute
la population résidante sur les berges ainsi que celle des villes environnantes, telles que Val-d'Or
et Malartic, Dubuisson, Rivière-Heva, Vassan, LaCorne, Lamotte et Sullivan et même jusqu'à
Amos. Nous désirons rappeler à la commission que ces populations pratiquent plusieurs activités
récréatives telles que la pêche, la chasse, la motoneige, les randonnées de bateau, le VTT, le
camping, etc., et ce, tout au long de l'année, soit sur les quatre saisons, de façon familiale et
régulière, ce qui en fait un site de premier choix et de grande importance.

770 Déjà plusieurs infrastructures privées d'importance installées à courte distance des centres
urbains, telles que la base de plein air du lac Maurier, le Camping Sagittaire, le Camping de
l'Aigle, la marina Thompson, l'Auberge Harricana, donnent ainsi accès à la population locale et
même régionale à un réseau multiple de points d'eau comme le lac Maurier en passant par le lac
775 Lemoine, la rivière Thompson, la rivière Piché, le lac Demontigny, le lac Blouin par la rivière
Harricana jusqu'à Amos en passant par le lac Malartic et le lac Lamotte, facilitant ainsi l'accès aux
adeptes de ces loisirs et sports dans une société grandissante qui a certainement besoin de cette
économie touristique additionnelle, permettant ainsi d'exercer leurs activités familiales et de
groupe à des prix abordables, et faire que cette société s'épanouisse et s'enrichisse dans cette
780 nature qui est la nôtre dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

785 Nous désirons vous rappeler, tel que décrit précédemment, que le lac Lemoine est un
site très important et très fréquenté par toute la population environnante qui n'apprécierait
certainement pas se voir restreindre des privilèges déjà acquis.

Nous ne croyons pas que ce site soit comparable à celui de Vaudry-Joannès et celui du
lac Sabourin ainsi qu'on l'a comparé lors de la première rencontre de la commission, puisque ce
sont des lacs fermés et de petite superficie ayant comme accès que des chemins de sable et
bénéficiant principalement à une population locale et saisonnière.

790 À maintes reprises, on entend les gouvernements nous inciter à promouvoir le

développement récréotouristique et favoriser son expansion régionale, ce que nous nous efforçons de faire ici. Nous trouvons regrettable de constater que ces mêmes gouvernements ont entamé des démarches pensant mettre en place une réserve de biodiversité dans un territoire où il y a déjà des installations mettant en évidence le secteur récréotouristique et ce, simplement afin de leur permettre d'atteindre leur but d'aires protégées fixé à 8 % avant la fin de 2005, ce qui n'a pas été atteint dans le moment. Salutations, monsieur le président.

J'aurai un petit mémoire en relation avec les sites de cours d'eau environnants.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. MARCEL LEBLANC :

L'historique de la traversée de l'Harricana. Tous ces parcours à travers ces lacs et rivières font partie de l'historique de la population. Ces parcours qui ont servi au développement de la région de l'est de l'Abitibi comme Val-d'Or, Malartic et tous les autres, qui ont aussi permis la découverte et le développement de sites très riches en minerai permettant de garder une économie florissante depuis les années 1935 à ce jour.

À travers tous les soubresauts et les caprices de cette économie qui a passé à travers des temps prospères et d'autres fois difficiles, la région et ses petites villes ont survécu tout en se débattant contre un gouvernement qui les ont laissé à eux-mêmes, tout en étant indifférent du sort qui leur était réservé. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous allez déposer cette page-là aussi que je n'ai pas eu tantôt. Merci, monsieur Leblanc. Là, j'ai dit au précédent participant qu'on ne ferait pas l'analyse sur le banc ce soir, mais là, vous allez dans un sens qui n'est pas le sens de ce qu'on a entendu précédemment. Vous nous dites aussi que le lac Lemoine a une activité récréotouristique immensément plus grande que Vaudray-Joannès ou que Sabourin.

M. MARCEL LEBLANC :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Mais là, est-ce que vous parlez du lac seulement?

M. MARCEL LEBLANC :

835

Le lac Lemoine en partie, parce que c'est un endroit où il se fait beaucoup d'activités hivernales en relation avec le Camping Sagittaire et les activités publiques qui se déroulent sur le lac en motoneige au courant de l'hiver, des courses, des activités familiales, des activités diverses.

840

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des choses que vous avez entendues en première partie, qui vous inquiètent par rapport à tout ça?

845

M. MARCEL LEBLANC :

Ce qui m'a inquiété en première partie, c'est qu'ils ont commencé à parler de la restriction possible de la navigation, dépendamment selon la grosseur des embarcations ou des moteurs. Et suite à cette réflexion-là, j'ai mis des réponses à assembler ça pour dire : c'est quoi là? Est-ce qu'on va prendre un site en biodiversité comme ça?

850

C'est ça qu'on a besoin en Abitibi, des sites récréotouristiques. On se le fait dire depuis six ans que je négocie avec les Français, les gouvernements, puis toutes ces affaires en tant que Regroupement du RLTP, et on n'arrête pas de dire ça. Je voulais même geler 30 kilomètres de chaque bord de toutes les routes asphaltées des régions pour faire justement du récréotouristique. On en a déjà un en place. Il est déjà en développement, mais il sert à tout le monde, même à l'étranger.

855

860

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, c'est juste parce qu'il y a quelque chose que j'essaie de comprendre. En première partie, on nous dit : «On va mettre ces territoires-là en réserve. » D'accord? On enlève les activités industrielles, forestières, minières, hydrauliques. Et c'est quoi les activités compatibles avec ce type de territoire? C'est les activités récréotouristiques. Bon, bien, il y a une nuance dont vous me parlez là. Là, vous, vous me dites : «Non, non, ça ne va pas avec le récréotouristique. »

865

M. MARCEL LEBLANC :

870

Mais c'est des sites importants, différents de récréotouristique. Le récréotouristique, ils ont besoin de développement. Ils ont besoin de . . . Mais là, suite à peut-être certaines suggestions, ils sont supposés changer certains rapports d'aménagement.

875 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Là, vous faites référence aux suggestions d'autres participants sur la navigation, sur les petits moteurs, sur cet ensemble de choses-là.

880 **M. MARCEL LEBLANC :**

885 C'est sûr, monsieur le président, si on compare le Vaudray-Joannès, et c'est des lacs que je connais, et Sabourin, qui ont pas prévu de réduire la navigation, oui. Puis en raison de ce que je vous ai expliqué dans cette lettre-là, c'est très, très différent du lac Lemoine ici qui n'est pas en plein centre mais en très grande partie en activité, mais il est dans le centre des activités récréotouristiques du site Lemoine.

LE PRÉSIDENT :

890 Si j'ai bien compris, c'est là qu'il y a aussi une marina importante qui donne accès. . .

M. MARCEL LEBLANC :

895 C'est ça. Accès à tous les cours d'eau. Et je parle pour la population en même temps, Je ne suis pas contre les aires protégées. Je dis que la population n'aimerait pas perdre ces points d'activités-là s'il y avait des changements soit en secteur navigation ou autre.

LE PRÉSIDENT :

900 Donc, je vais essayer de résumer. En fait, non, c'est assez clair. Vous êtes en faveur de la mise en réserve du territoire mais, pour vous, le lac Lemoine, c'est la place à ne pas toucher.

M. MARCEL LEBLANC :

905 C'est une priorité à réserver comme récréotouristique pour la région de l'Abitibi-Est.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on prend bonne note.

910

M. MARCEL LEBLANC :

Merci bien, monsieur le président.

915 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Leblanc. Là, pour laisser le temps au représentant de la Ville de Val-d'Or d'arriver, on va prendre une petite pause d'une dizaine de minutes, 10-15 minutes et on vous revient tantôt. Alors à tout à l'heure.

920

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

925 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va reprendre. Est-ce que monsieur André Gilbert est arrivé? Non?

930 Alors, je vais appeler pour le Regroupement écologiste de Val-d'Or et ses environs, monsieur Yvan Croteau, monsieur Henri Jacob.

935 En attendant, monsieur Marc-André Bouchard du ministère du Développement durable, voudriez-vous juste venir au micro en avant, j'aurais un petit point de précision auquel j'ai pensé mais que j'ai oublié de voir avec quelqu'un tantôt.

940 C'est au sujet des préoccupations par rapport aux berges des lacs. Vous nous avez dit en première partie que les secteurs de villégiature identifiés seraient exclus des réserves. Moi, je voulais juste valider avec vous si vous avez deux terrains occupés, trois terrains vacants, un terrain occupé, trois terrains vacants, deux terrains occupés, est-ce que vous allez exclure la bande ou si vous allez nous faire un peigne?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

945 Normalement, si on garde la même façon de faire, je prends l'exemple du projet des lacs Vaudray-Joannès, ce qu'il y a de plus logique, c'est que les secteurs de villégiature concentrés où il y a déjà notamment des terrains de villégiature privés, on préférerait exclure le secteur en entier. Par exemple, jusqu'au chemin. Le chemin, je ne me souviens plus du nom, mais il y a un chemin qui mène, par exemple, à l'Auberge Harricana. Donc, ça serait plus simple pour la gestion, donc il n'y aurait pas de peigne.

950

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

955 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Et la Ville nous a dit qu'ils voulaient consolider ces secteurs-là. Donc, il y a des terrains

de villégiature qui sont présentement libres, ils pourraient offrir de nouveaux emplacements. Sauf que c'est tout des terrains qui, selon les orientations du MRNF, pour l'information qu'eux m'ont donnée, c'est des terrains pour lesquels le villégiateur public peut faire l'acquisition du terrain. Donc, nous, on va systématiquement exclure les secteurs de villégiature concentrés à consolidés.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Bouchard.

Alors, je vais laisser à monsieur Gilbert le temps d'arriver et de respirer et donc, je vais appeler monsieur Jabob et monsieur Croteau pour le Regroupement écologiste Val-d'Or et environs. Bonsoir, messieurs! Si vous voulez bien nous présenter la personne que je n'ai pas nommée et qui vous accompagne?

M. DORIS ST-PIERRE :

Doris St-Pierre.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur St-Pierre !

M. HENRI JACOB :

Monsieur St-Pierre va commencer la première partie, on va faire ça en deux temps, trois mouvements.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. DORIS ST-PIERRE :

D'abord, je vais vous présenter le REVE mais je ne vais pas tout lire ça parce que c'est un organisme qui est tellement connu, de toute façon. Alors, les principaux objectifs du REVE, Regroupement écologiste Val-d'Or et environs, c'est de défendre des droits écologiques, diffuser de l'information sur les dossiers touchant l'environnement, favoriser la concertation entre les différents citoyens et groupes de citoyens se préoccupant de la qualité de la vie, et favoriser la consultation publique sur les questions environnementales.

Alors, ça a été fondé en 1987. C'est un organisme sans but lucratif qui est engagé par

1000 son mandat à intervenir chaque fois qu'il le juge nécessaire dans les dossiers d'environnement.

Le REVE est membre en règle du Réseau québécois des groupes écologistes, du Réseau canadien de l'environnement et du comité directeur du Taïga Rescue Network, un organisme pancanadien et même international.

1005

Le REVE a toujours été très actif au plan local et régional. Entre autres, il fut maître d'œuvre du projet de l'École Buissonnière qui est située sur les bords de la rivière Piché. Ça fait partie d'une vaste proposition d'aménagement écologique et polyvalent de la forêt Piché-Lemoine dont la superficie fait plus de 40 kilomètres. Cette école a été ouverte en 93 et représente un

1010

investissement de 250 000 \$.

Je vais passer rapidement là-dessus. Finalement, le REVE a été impliqué dans différents projets. Au niveau provincial et national, le REVE participe activement aux différents groupes de réflexion que sont les Caucus québécois et canadiens sur différents thèmes, entre autres la forêt, gestion des déchets, l'énergie, l'éducation, les affaires internationales. Bon, je vais passer tous ces détails-là, de toute façon c'est dans notre mémoire.

1015

Sur la scène internationale, le REVE profite de l'implication de son président qui, depuis 1993, participe au programme international Éco-Volontaire des Nations Unies. En 1992, le REVE était délégué officiel des ONGE – organismes non gouvernementaux environnementaux – canadiens lors du Forum Global et du Sommet de la Terre à Rio. Le REVE était parmi l'un des dix groupes écologistes en 1990 représentant le Canada lors de la conférence Bridging the Gap à Vienne et à Budapest. Alors, voilà. Comme on dit, le rayon d'action du REVE, c'est Val-d'Or et ses environs, c'est-à-dire que ça va jusqu'à la couche d'ozone.

1020

1025

Maintenant, petite histoire de mise en contexte, petite histoire de l'Abitibi-Témiscamingue. La région a toujours été considérée comme un réservoir de ressources naturelles à bon marché qui attire de nombreux promoteurs économiques désireux de bénéficier de cette manne sans avoir à se soucier des habitants et de l'environnement. Près de 100 ans d'exploitation minière nous ont laissé en héritage plusieurs centaines de millions de tonnes de résidus toxiques qui polluent nos cours d'eau et qui continueront de le faire pendant encore quelques siècles, et que les générations futures auront à gérer, sans pour autant avoir les ressources pour y faire face.

1030

Pendant plus de 100, l'exploitation forestière a écrémé la ressource ligneuse en ignorant toutes les règles de respect pour le territoire et ses premiers habitants – on fait ici allusion aux Algonquins – sans aucun souci pour sa faune et sa flore. La forêt de l'Abitibi-Témiscamingue d'aujourd'hui est décimée. Plusieurs décennies seront nécessaires à sa reconstruction avant que nos enfants puissent en jouir.

1035

1040

D'ailleurs, dans une réponse que nous a fournie le Bureau, le BAPE à une des

questions qu'on avait posée : combien reste-t-il de forêt vierge en Abitibi-Témiscamingue? Et on nous répond environ 12 %. Mais à cela, il faut ajouter à ce bilan sommaire que les forêts vierges identifiées ne sont pas nécessairement de vieilles forêts issues d'une longue évolution. Donc, de véritables forêts vierges, ça serait donc en bas de 12 %.

1045

Plusieurs de nos grands cours d'eau furent emprisonnés derrière des barrages pour contrôler les crues des eaux printanières et éviter des désagréments aux gens dans le sud qui s'étaient installés dans les plaines inondables dans la région de Montréal.

1050

En à peine un siècle de cette surexploitation de son capital nature, la région s'est appauvrie au point de ne plus répondre aux besoins vitaux et légitimes de ses populations. Résultat : depuis une décennie, des jeunes et moins jeunes fuient la région pour ne pas faire partie des statistiques sur le suicide en région relié directement au mal développement. La région détient d'ailleurs le record de suicides au Québec et ce dernier est dans le peloton de tête mondial.

1055

Je vais maintenant céder le micro à monsieur Jacob.

M. HENRI JACOB :

1060

Je vais vous parler de la recherche dans le secteur de la forêt Piché-Lemoine. Depuis plus de 30 ans, le territoire a été inventorié, cartographié, étudié, a fait l'objet de plusieurs propositions d'aménagement dans le but de la conserver et de l'aménager pour le bénéfice des générations futures. Cette forêt, c'est une des dernières forêts de proximité qu'on appelle, près de Val-d'Or qui est encore à un état presque vierge.

1065

Durant les années 80, l'inventaire des oiseaux a été effectué dans le cadre du projet de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec. Il y a plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux différents qui ont été recensés sur à peu près une couple de kilomètres de long par un kilomètre de large. L'organisme Canards Illimités a effectué des analyses pour vérifier le potentiel d'aménagement des marais de la rivière Piché pour la sauvagine. Ces recherches ont démontré le très grand potentiel que recelait ce territoire, non seulement pour le canard mais aussi pour toute la faune. Ça va de la souris sylvestre à l'original, du colibri à l'aigle pêcheur, de la rainette crucifère au brochet.

1070

1075

La flore abitibienne y est presque entièrement représentée, qu'il s'agisse des arbres, des arbustes, des plantes représentatives de la forêt boréale.

1080

À la demande du REVE, l'ex-municipalité de Dubuisson – parce que maintenant on a été annexé – la Direction du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement a dressé la carte des potentiels et contraintes de cette forêt. Cet outil sert à s'assurer que tous les

aménagements proposés s'effectuent dans le respect des capacités des écosystèmes à absorber ces travaux.

1085 Maintenant, je vais vous parler des aménagements éducatifs et récréatifs. Dans la partie nord et est de la forêt Piché-Lemoine, le REVE a aménagé plusieurs sentiers, dont ceux de l'École Buissonnière, à savoir 4 kilomètres de sentiers réservés pour l'éducation et pour la marche pour se détendre, et sont utilisés par les écoles de la région et souvent par le tourisme. D'ailleurs, dans les guides des sentiers aménagés du Québec, on a recensé les sentiers de l'École Buissonnière.

1090 On a aussi développé un réseau de sentiers de vélo de montagne pour répondre à une demande et, en même temps, éviter que les gens en vélo de montagne viennent dans les sentiers éducatifs. Ça fait qu'on leur a construit leur propre réseau de sentiers. Ça a évité des conflits.

1095 Et aussi, depuis une vingtaine d'années, il y a un réseau de sentiers de ski de fond qui est aménagé et qui est entretenu et qui ne coûte rien à la population. C'est des sentiers principalement utilisés par des jeunes familles et des personnes un peu plus âgées, parce que ce n'est pas des sentiers avec beaucoup de difficulté mais, en même temps, c'est des sentiers où on a une proximité avec les sentiers. Ce n'est pas des autoroutes dans le bois.

1100 Alors, les recommandations pour la forêt Piché-Lemoine. Nous demandons au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de recommander dans son rapport au ministère de l'Environnement l'inclusion de la partie nord de la forêt Piché-Lemoine et de la totalité de la rivière Piché et de ses marais. Cette partie de territoire ne représente qu'une fraction infime du secteur sous jalonnement minier mais représente plus de 75 % de la diversité biologique du territoire proposé.

1110 Sans cette correction, c'est le processus même de la Stratégie québécoise sur les aires protégées du Québec qui risque de perdre toute crédibilité quant à son processus de sélection des aires candidates.

1115 Nous recommandons aussi d'inclure à l'est de l'aire proposée l'esker, comme certains intervenants l'ont fait, et que la limite soit à peu près vers le chemin de la Baie Carrière.

M. DORIS ST-PIERRE :

1120 Maintenant, recommandations en ce qui concerne la réserve Opasatica, comme l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, le REVE recommande deux modifications au projet.

Au nord-est du lac, l'inclusion de la zone comprise entre le ruisseau à l'Original au sud, la route 101 à l'est et la route 117 au nord.

1125 Cette zone comprend une forêt ancienne, une pessière à bouleau jaune et thuya, des sentiers pédestres entretenus et reconnus depuis des années. C'est surtout un des rares secteurs facile d'accès à la population que le promoteur soustrait de son projet. Il nous apparaît extrêmement important de tenir compte de ce paramètre social qui semble être laissé pour compte dans la proposition. Cet ajout rejoint aussi le souci du REVE de créer une zone de connectivité avec les collines Kekeko.

1130 Au sud-ouest, ajout du territoire situé entre la pointe du lac Bull Rock à l'est, le ruisseau Touzin au sud et la frontière ontarienne à l'ouest.

1135 Cet agrandissement permet de joindre cette partie orpheline par rapport à sa jumelle au nord au parc national ontarien, le East Larder River Bedrock Conifer Conservation Reserve. Et en créant deux refuges biologiques dans cet îlot, le MRNF reconnaît la valeur de ce secteur. Alors, créer un désert par des coupes à blanc autour de ces deux refuges leur enlèverait toute crédibilité. En soustrayant ce territoire de la réserve de biodiversité projetée, le ministère du Développement durable montre encore une fois une certaine difficulté à intégrer le volet social dans son projet.

1140 En effet, ce secteur est occupé depuis des siècles par la communauté algonquine de Temiscaming First Nation. Il est en fait son garde-manger. Dans ses premières propositions d'aires protégées, l'Action boréale et le REVE avaient déjà retenu cette portion de territoire.

1145 Maintenant, recommandations pour le lac des Quinze. Le projet d'aire protégée du lac des Quinze proposé par le ministère du Développement durable ressemble sensiblement à la proposition présentée par l'ABAT. Le REVE ne propose donc pas de modification des limites de la réserve du lac des Quinze telles que proposées par le ministère.

1150 Maintenant, pour le lac Decelles, le REVE propose une modification aux limites de la réserve de biodiversité Decelles définies par le ministère qui, en fait, se trouve aussi à être une modification pour Piché-Lemoine.

1155 Au nord-est de Decelles, il s'agirait d'intégrer la moraine Harricana jusqu'à la limite sud de Piché-Lemoine en englobant le lac Clair et, à l'est, jusqu'au chemin de la Baie Carrière. Cet ajout permet de joindre les deux réserves de biodiversité – Decelles et Piché-Lemoine – par un lien géomorphologique commun.

Monsieur Jacob pour la suite.

1160 **M. HENRI JACOB :**

Les recommandations générales. La SQAP, la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Plusieurs porte-parole des industries forestières et minières se plaignent du

1165 processus de sélection des aires candidates, prétendant que la sélection relève plus d'une
réponse aux pressions des gens et des groupes de citoyens désirant protéger leurs intérêts. Ils
réclament une procédure rigoureuse, scientifique et libre de pression externe pour choisir les sites
protégés.

1170 Je vais vous faire une petite description rapide de la procédure de la façon qu'on la
comprend.

Premièrement, tout citoyen québécois peut proposer une candidature à la Stratégie.

1175 Le ministère de l'Environnement analyse des propositions et rejette celles qui comportent
des écosystèmes déjà protégés.

Troisièmement, les territoires retenus sont ensuite analysés par le ministère des
Ressources naturelles et de la Faune qui réduit en fonction des intérêts (les valeurs commerciales
1180 ou spéculatives).

En point 4 : ensuite, ce qui en reste est soumis à l'analyse des industriels forestiers,
miniers et énergétiques – là, on parle surtout d'Hydro-Québec – qui le réduisent comme peau de
chagrin.

1185 En point 5 : les retailles sont finalement soumises aux audiences publiques du BAPE qui
fera ses recommandations au ministère de l'Environnement.

Le ministère soumet ce rapport au cabinet qui demeure libre de suivre ou non les
1190 recommandations pour finalement légiférer.

Le REVE appuie une sélection basée sur des critères scientifiques en autant que les
points 3 et 4, c'est-à-dire l'analyse qui a été faite par le ministère des Ressources naturelles et les
compagnies soit éliminée, que cette partie-là soit éliminée de la procédure, puisque ce ne sont
1195 que des considérations pécuniaires plutôt qu'écologiques. Parce que si on veut avoir une vraie
sélection qui serait basée sur des critères scientifiques, il n'y a pas de raison de demander aux
compagnies forestières. Ce n'est pas eux autres qui ont les critères scientifiques pour déterminer.

LE PRÉSIDENT :

1200 Monsieur Jabob, il vous reste deux minutes.

M. DORIS ST-PIERRE :

1205 Maintenant, je vais vous parler de l'industrie minière versus les aires protégées. En

Abitibi, l'un des obstacles majeurs à l'établissement de nouvelles aires protégées est la préséance des droits que confère le claim aux sociétés d'exploration minière. Sachant que ces titres miniers couvrent 20 % du territoire abitibien, on comprend facilement le pouvoir extravagant et disproportionné que détiennent les minières sur le sort des aires candidates.

1210

Au Québec, la *Loi sur les mines* prévoit les règles d'attribution des titres miniers, lesquels s'appuient sur le principe du *free mining*, c'est-à-dire – et là, je cite le ministère des Ressources naturelles :

1215

L'accès universel à la ressource. Le premier arrivé obtient le droit exclusif de rechercher et d'exploiter les substances minérales.

1220

Le REVE déplore ce pouvoir d'exclusivité qui fait pencher les règles du jeu de la consultation publique en faveur d'intérêts particuliers. En ce qui concerne la recommandation du REVE dont on a parlé plus haut sur Piché-Lemoine, nous trouvons injuste et antidémocratique que la cause soit entendue à l'avance, sans que les détenteurs de claim minier n'aient à venir se justifier devant le BAPE.

1225

Devant cet état de fait, le REVE demande que soit établie une réserve à l'État sur toute l'étendue de la rivière Piché et de ses marais, et que soient imposées certaines conditions et obligations strictes en ce qui concerne les travaux à effectuer sur les claims de ce secteur en vertu des pouvoirs que la loi accorde au ministre des Ressources naturelles.

1230

De façon plus générale, le REVE propose une révision de l'antique *Loi sur les mines* dans le but notamment de réduire ses pouvoirs abusifs et de lui enlever son caractère de préséance sur toutes les autres lois du Québec touchant la gestion du territoire, dont la loi sur le développement durable.

1235

Au moment où nos sociétés prennent conscience du fait qu'il en va de la survie de l'espèce humaine d'assurer la pérennité des écosystèmes et de la biodiversité, le principe du *free mining* assimilable au *free for all* n'est plus acceptable. Et encore là, dans les réponses qu'on nous a données suite à une question qu'on avait posée, on nous dit que l'attribution d'un statut de protection accordé à un territoire à titre de réserve de biodiversité projetée n'est pas un motif de révocation d'un droit minier en vertu de la *Loi sur les mines*.

1240

C'est bien évident, c'est un anachronisme. La *Loi sur les mines* existait bien avant la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*, la loi sur le développement durable. Alors, cette loi est devenue anachronique et elle a des pouvoirs abusifs, et il est temps qu'on la révise.

1245

LE PRÉSIDENT :

Je vous demanderais de conclure, messieurs, s'il vous plaît.

M. HENRI JACOB :

1250

On a fait des recommandations sur le Conseil de conservation, c'est-à-dire on est d'accord qu'il y ait un Conseil de conservation, qu'il y ait un code d'éthique qui soit établi pour s'assurer que les gens qui siégeront sur ce Conseil de conservation s'assurent que tous les travaux qui se feront là ou les aménagements seront faits en fonction de la biodiversité.

1255

On a des réserves sur l'utilisation des motorisés sur l'eau. On pense qu'on devrait analyser les motorisés en fonction des problèmes d'érosion qu'ils pourraient causer, donc avoir un certain contrôle. On est pour l'abolition de l'utilisation des motomarines qui sont des véhicules à deux temps qui polluent 15 fois plus que n'importe quel autre véhicule parce que c'est des moteurs à deux temps, et qui font de l'érosion, dérangent la faune et etc. , etc.

1260

Pour les autres utilisations, on est d'accord, nous autres, qu'on puisse continuer la chasse, la pêche et la récréation sur ce territoire, et on est aussi pour que les activités qu'on dit les activités de trappe, d'observation et autres que motorisées soient continuées.

1265

Et enfin, on recommande de maintenir les activités traditionnelles des Algonquins, les Anishinabek, sauf si celles-ci menaceraient une espèce qui pourrait être menacée.

1270

En conclusion, le Québec détient une réputation embarrassante au niveau mondial en ce qui a trait à la protection de sa biodiversité. Nous devons corriger cette situation en accélérant la Stratégie pour atteindre, comme le recommande la Commission Coulombe, 12 % de la forêt boréale protégée d'ici 2010.

1275

Les générations futures méritent de recevoir un héritage naturel convenable et c'est notre devoir de faire en sorte que ça devienne une réalité. Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1280

Merci, messieurs. En fait, je voulais vous tenir à votre temps parce que j'ai plusieurs questions à jaser avec vous. On va commencer avec la proposition Decelles et des Piché-Lemoine. Outre le lien par la moraine, avez-vous d'autres arguments pour favoriser la protection de cette partie de territoire là?

M. HENRI JACOB :

1285

En fait, on sait que présentement, ce qu'on s'est fait dire, c'est qu'il n'y avait pas vraiment de territoires de ce type-là qui sont présentement dans les aires protégées. Donc, on pense que ça serait une bonne idée d'avoir un lien aussi entre ces deux réserves-là. Ça donnerait peut-être plus d'espace pour la faune de pouvoir justement circuler. Parce que si on

1290 va couper entre les deux aires, surtout que c'est deux très petites aires protégées, on parle quoi, 40 kilomètres carrés pour la Piché-Lemoine à peu près – je n'ai pas les chiffres ici mais c'est à peu près ça – puis l'autre, quoi, une vingtaine de kilomètres, ça fait que c'est vraiment trop petit pour assurer la protection des habitats.

1295 Donc, en rajoutant la moraine, qui est une partie qui n'est pas représentée présentement, du moins ce qu'on nous a dit au ministère de l'Environnement, qui n'est pas très, très représentée, bien ça pourrait compenser un peu.

LE PRÉSIDENT :

1300 C'est parce que là, il y a deux choses. Il y a la connectivité, puis il y a la mise de côté. Alors, d'un côté, vous dites que ça presse, on n'a pas beaucoup de pourcentage de couvert puis, en même temps, vous faites des propositions qui sont plus axées sur les liens. Et bon, la question qu'on se pose, c'est : est-ce qu'on est capable, compte tenu de ce qui nous a été dit en
1305 première partie, de rentrer tout ça dans les délais dans lesquels vous voulez les voir arriver.

M. HENRI JACOB :

1310 Si vous voulez ma réponse, c'est sûr qu'on n'arrivera pas dans les délais. On est déjà en retard dans la Stratégie québécoise, puis pour atteindre le 12 % d'aires protégées, je peux vous dire que c'est presque mission impossible présentement avec la mainmise des compagnies minières et ce qui se passe en foresterie et la stratégie du ministère des Ressources naturelles pour mettre des bâtons dans les roues dans la Stratégie sur les aires protégées. Mais ça, c'est juste un avis.

LE PRÉSIDENT :

1315 D'accord. Alors, on va le prendre comme tel. Je vais passer à la question suivante, mais on me demande juste de rappeler que Piché-Lemoine, c'est 94 kilomètres carrés, et l'autre, c'est
1320 81.

M. HENRI JACOB :

1325 Oui. Parce que là, vous incluez le Lac Lemoine, mais on verra. Nous, ce n'était pas nécessairement. . . notre proposition de départ était beaucoup plus grande que ça et elle s'étendait plus vers l'ouest. Mais ce qu'on dit présentement, ce n'est pas le lac Lemoine au point de vue de la biodiversité qui, à notre point de vue, est le plus important. Et, d'ailleurs, c'est reconnu par le ministère de l'Environnement et tous les intervenants, c'est la partie nord qui n'est pas incluse présentement, qui. . .
1330

LE PRÉSIDENT :

Là, vous ouvrez une autre question à pertinence. C'est jusqu'à la rivière Piché?

1335 **M. HENRI JACOB :**

Ça inclut toute la rivière Piché. Si vous avez une carte. . .

LE PRÉSIDENT :

1340

Parce que sur les cartes qui ont été déposées par la MRC et la Ville de Val-d'Or, le nord de la rivière est en rurbanisation, comme il est écrit sur la carte. Il est plus ou moins habité. Enfin, je ne sais pas si vous. . .

1345 **M. HENRI JACOB :**

En fait, la rive nord de la rivière Piché, à part que sur la pointe où les riches vont rester, tout le reste n'est pas habité. C'est des bouts de terre. Avant, c'était même ce qu'on appelait la réserve des Trois-Chaînes, c'est-à-dire que c'était des terres publiques. Il n'y a pas d'habitation sur tout le reste en haut. Il y a peut-être deux ou trois maisons qui se rendent là.

1350

M. DORIS ST-PIERRE :

C'est-à-dire que notre proposition n'engloberait pas évidemment les terrains privés qui sont au sud de la 117 au nord de la rivière Piché.

1355

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1360

M. DORIS ST-PIERRE :

Ce qu'on veut protéger essentiellement, c'est la rivière et tous ses marais, de sa source à sa décharge dans la rivière Thompson.

1365

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Vous dites aussi, vous mentionnez quelque part que la Direction du patrimoine écologique a dressé la carte des potentiels et contraintes de la forêt du cadre écologique de référence. Est-ce que, outre ce qui est dans le document de consultation et ce qui a été déposé en première partie, vous pensez à d'autres informations à cet égard-là?

1370

M. HENRI JACOB :

1375 En fait, on se bat sur cette forêt-là depuis plus de 30 ans pour empêcher que les
compagnies forestières la rasant. On a fini par faire entendre raison aux compagnies forestières.
Les compagnies forestières reconnaissent le potentiel. D'ailleurs, la compagnie Domtar l'a même
proposée comme aire protégée, incluant la rivière Piché. Mais là, naturellement, maintenant on
se frappe au nord au *free mining* qui lui semble être... il y a Dieu et, au-dessus, il y a les mines.
1380 Mais c'est un avis encore.

LE PRÉSIDENT :

1385 D'accord. Vous recommandez aussi dans celle-là d'inclure à l'est l'esker dans Piché-
Lemoine.

M. HENRI JACOB :

1390 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Outre les raisons invoquées ce soir, est-ce qu'il y en a d'autres pour vous?

1395 **M. HENRI JACOB :**

1400 Bien, cet esker-là, d'après le profil biophysique qui a été dressé par l'ancien ministère de
l'Énergie et Ressources, il y a à peu près 20-25 ans, on reconnaissait que ces eskers-là avaient
la même qualité d'eau qu'à Amos, qui est reconnue comme une des meilleures eaux au monde,
et qu'il y avait un potentiel pour une ville de facilement un demi-million. Fournir une ville d'un demi-
million. C'est ce qui était dans le profil à cette époque-là.

1405 D'ailleurs, durant des années, la Ville de Val-d'Or, une des sources qu'on appelle la
source Gabriel était alimentée par une partie de l'esker, c'est-à-dire la pointe la plus nordique de
l'esker.

LE PRÉSIDENT :

1410 D'accord.

M. HENRI JACOB :

De notre point de vue, on pense que l'eau c'est important encore, puis ayant de l'eau de
qualité comme ça. Puis on sait qu'ici, comme on a vu à cause du *free mining*, il est urgent de la

1415 protéger avant que ces gens-là se mettent à claimer tout ce territoire-là et empêcher toute
possibilité de le protéger.

LE PRÉSIDENT :

1420 D'accord. Vous avez parlé aussi pour le ministère du Développement durable de la
difficulté d'intégrer le volet social dans son projet. Pouvez-vous élaborer un petit peu?

M. DORIS ST-PIERRE :

1425 Bien, le volet social, vous savez, quand on parle de développement durable, on dit qu'on
doit intégrer trois aspects : l'aspect social, l'aspect environnemental et l'aspect économique.
L'aspect social, on le retrouve d'abord, nous, parce que dans les aires protégées par l'Action
boréale et le REVE, on vise un bon pourcentage de forêt de proximité, pour que les gens y aient
accès. Et quand on parle d'un volet social, c'est surtout ça.

1430

LE PRÉSIDENT :

Donc, pour vous, il est important que les gens. . .

1435

M. DORIS ST-PIERRE :

Les gens qui ont déjà des habitudes de fréquenter un territoire pour différentes activités,
que ce soit d'observation, de marche en forêt ou d'excursion et tout ça. Comme là, on parle entre
autres d'Opasatica, et les gens sont attachés à ce coin-là, et c'est une affaire de rien de l'inclure
1440 et de le soustraire aux compagnies forestières parce que les gens fréquentent déjà cette forêt-là,
puis c'est un secteur d'une grande beauté.

LE PRÉSIDENT :

1445

D'accord.

M. DORIS ST-PIERRE :

1450 Alors, si le ministère accordait autant d'importance aux utilisateurs de valeurs autres
qu'économiques, s'il en accordait autant qu'il en accorde aux compagnies minières, il n'y aurait
pas de problème, mais on voit bien que ce n'est pas le cas. Et dans le cas de Piché-Lemoine, on
voit tous les efforts qui ont été déployés par le REVE depuis 20, 30 ans pour protéger cette rivière
et ses marais.

1455

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la rivière et les marais faisaient partie de la proposition originale?

M. DORIS ST-PIERRE :

1460

La proposition originale, oui. Et s'étendait beaucoup plus à l'ouest, englobait tout le lac qu'on appelle aujourd'hui Fouillac mais que, nous, on appelle encore le lac Fournière.

LE PRÉSIDENT :

1465

Oui.

M. DORIS ST-PIERRE :

1470

Et ça comprenait. . . oui, oui, c'était peut-être quatre fois la grandeur, si ce n'est pas plus, quatre fois cette grandeur-là à peu près.

M. HENRI JACOB :

1475

En fait, il faut comprendre que quand, comme j'ai dit dans le point 1, le citoyen propose des aires candidates et, à ce moment-là, un coup que le ministère des Ressources naturelles et les compagnies ont passé dessus, bien ça se réduit, ça se réduit et c'est ce que ça a donné. Parce que nous, on n'avait pas inclus le lac Lemoine au départ parce que, justement, on sait que sa rive est assez habitée. Et puis on sait, nous autres, on va être obligés, à l'intérieur d'une aire protégée, ce qui est un peu spécial, on va avoir un corridor qui va être exclu de l'aire protégée. Ça fait qu'on trouve ça un peu spécial.

1480

Mais c'est qu'on parle d'une réserve de biodiversité dans le cas de la forêt Piché-Lemoine, puis on exclut 75 % de sa biodiversité. Puis, ça, tous les inventaires qui ont été faits l'ont prouvé. C'est un peu ridicule. Du moins, c'est une faiblesse de la Stratégie d'agir de même.

1485

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Vous dites aussi – là, j'ai été un peu surpris – vous vous dites en accord avec le Conseil de conservation et de mise en valeur des territoires. Mais si je ne m'abuse, dans les nouveaux territoires qu'on nous propose, on n'a pas cette structure-là. C'était une vieille proposition du temps de Sabourin et Vaudray-Joannès, mais je pense qu'on a. . .

1490

M. HENRI JACOB :

1495

En fait, c'est une des choses qu'on ne sait pas comment, d'où que ça a disparu. On va mettre des aires protégées puis, en fin de compte, on va juste mettre ça sur la carte, puis il n'y aura pas personne qui va s'occuper de ça.

1500 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Ce qu'on nous a dit en première partie, c'est qu'il existait des groupes d'intérêt qui travaillaient sur des territoires et que le ministère ne voyait pas forcément la nécessité de créer une nouvelle structure, alors que les gens se couraient déjà partout dans les groupes et les structures qui existaient. C'est ce que j'ai compris.

1505 **M. HENRI JACOB :**

Oui, mais le Conseil de conservation, ça voulait justement inclure tous les gens qui voulaient : les utilisateurs, les chasseurs, les pêcheurs, les villégiateurs, les groupes comme le REVE. Puis, naturellement, il va falloir qu'on soit sur un genre de chapeau. On ne peut pas chacun de notre bord de dire : «Moi, je protège la corneille, puis toi, tu protèges l'original. » Il va falloir qu'on s'entende quelque part. Il va falloir qu'on se parle. Puis c'était le Conseil de conservation, c'était dans la Stratégie québécoise.

1515 Si là on l'a fait sauter, cette partie-là, nous autres, on pense que ça doit être remis, parce que je ne vois pas comment on va arriver, s'il n'y a pas personne... on l'a dit tantôt, le territoire, il n'y a pas grand monde qui surveille. Ça va prendre des groupes de personnes pour pouvoir juger quand il va y avoir une proposition, est-ce qu'on peut construire, je ne sais pas moi, des nouveaux sentiers de VTT. Il va falloir que quelqu'un dise : «Là, oui. Là, tu peux pas. Là, tu peux. »

1520 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, on nous a dit en première partie qui dirait ça.

1525 **M. HENRI JACOB :**

Ça va être qui? Le ministère des Ressources naturelles?

1530 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Le ministère du Développement durable, nous a-t-on répondu.

1535 **M. HENRI JACOB :**

Avec son budget de .3 %?

1540 **LE PRÉSIDENT :**

Enfin, je vous ai dit, on ne fera pas l'analyse sur le banc. De plus, vous recommandez,

vous savez quand vous parlez des motomarines et puis des moteurs puissants, vous recommandez un zonage des aires de nidification de la sauvagine pour identifier les aires où interdire la navigation. Est-ce que vous, vous avez de l'information à fournir à cet égard-là?

1545

M. HENRI JACOB :

En fait, nous, on parlait en grande partie aussi de la rivière Piché, parce que présentement, les motomarines, depuis que ça a été inventé cette affaire-là, c'est un désastre pour la faune, principalement le canard à ce temps-ci de l'année. Les gens montent sur la rivière, s'en vont et dérangent la faune pendant qu'elle est en plein temps de commencer sa nidification. Il y a aussi toutes les zones un peu dans le sud aussi. Il y a des zones qui sont des aires justement où ce que la sauvagine va nicher et va faire des nids. Ça fait que naturellement, les motomarines, ça va partout, ça va dans 3-4 pouces d'eau, et ces gens-là ne se rendent pas compte qu'ils sont en train de déranger la nidification, si ce n'est pas carrément de noyer les nids dont les œufs. Et ça a un gros effet négatif sur les populations de la sauvagine.

1550

1555

Ça fait douze ans que je recense les canards de façon avec le gouvernement du Canada et on voit toutes les places où ce que la motomarine a été utilisée, il y a une diminution.

1560

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Pour terminer, vous parlez de la procédure de consultation. Vous faites des remarques sur les différentes étapes. Auriez-vous un commentaire à faire sur la place du BAPE dans cette procédure-là?

1565

M. HENRI JACOB :

Nous, on pense – d'ailleurs, les groupes environnementaux au Québec – on pense que le BAPE, c'est un des derniers outils qui aide encore au citoyen à pouvoir exercer son droit démocratique. Nous, on ne croit pas que c'est juste une minute dans un isolement qu'est la démocratie. Et je pense que le BAPE, c'est un des outils qui nous reste et on est absolument d'accord qu'il reste.

1570

On a eu quelques inquiétudes quand on a nommé le nouveau président du BAPE, mais en général, le BAPE, pour nous, c'est quelque chose de positif, et on pense que ça devrait être utilisé beaucoup plus souvent et on pense que même ça devrait être utilisé dans le cas de la gestion des forêts du Québec, et que le Bureau d'audiences publiques soit impliqué.

1575

1580

LE PRÉSIDENT :

Mais là, ça dépasse. Moi, je posais la question dans le cadre du mandat qu'on a sur les aires protégées.

1585 **M. HENRI JACOB :**

J'allais un petit peu plus loin.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vous remercie beaucoup, messieurs. Merci.

J'appellerais maintenant pour la Ville de Val-d'Or, monsieur André Gilbert, s'il vous plaît.
Bonsoir, monsieur Gilbert!

1595

M. ANDRÉ GILBERT :

1600 Bonsoir, monsieur le commissaire, madame la commissaire ! D'entrée de jeu, je tiens à remercier le BAPE d'avoir tenu une audience pour nous permettre d'expliquer les tenants et aboutissants d'une résolution que, malheureusement, la Municipalité ne peut pas tout dire par écrit et, au moins, ça me donne l'opportunité de remettre les choses au clair. Donc, on vous remercie de votre présence.

1605 Sans répéter les points que vous avez déjà, je sais qu'on a déjà déposé autant la résolution de la Municipalité que notre rapport nous autres mêmes, si vous me permettez, je commencerais peut-être juste par un petit côté historique. Vous savez que la Ville, je vais me restreindre dans la biodiversité pour la forêt Piché-Lemoine. Pourquoi? Parce que c'est un secteur sur lequel la Ville de Val-d'Or tient à ce qu'il y ait une zone protégée. On est en faveur de cette biodiversité-là. Pourquoi? Parce que c'est un secteur qui a été depuis de nombreuses années demandé par les différents groupes et l'ancienne municipalité de Dubuisson qui est maintenant fusionnée.

1615 Le seul point sur lequel la Municipalité tient à faire des distinctions, c'est sur l'étendue de cette zone. Vous savez, si on fait un regard de la Ville de Val-d'Or, la nouvelle Ville de Val-d'Or, tout ce qui s'appelle «développement» est très restreint actuellement. Très restreint dans le sens si on regarde vers le nord, l'est, l'ouest, les possibilités que la Municipalité puisse s'étendre, elles sont très restreintes et le secteur quand on parle de la rive, les rives et du Lac Lemoine, sont un secteur sur lequel la Ville de Val-d'Or a fait et fait actuellement des investissements pour permettre un développement dans ce secteur-là.

1620

Non pas un développement sans regard sur la nature mais un développement qui respecte la demande des citoyens et qui vise à faire en sorte d'offrir aux citoyens de Val-d'Or la possibilité d'avoir un espace qui soit confortable, qui soit recherché par plusieurs personnes.

1625 Donc, au fond, ce que la Ville de Val-d'Or mentionne dans son rapport, c'est de dire que oui, la forêt Piché-Lemoine, la Municipalité est en accord à ce qu'il y ait une protection qui

soit faite dans ce secteur-là, comme il y a depuis des années cette demande-là est faite, et la Ville est en faveur de ça.

1630 Où ce que la Ville met des restrictions, c'est sur le lac lui-même. Pourquoi? Parce que ce lac-là est de façon historique utilisé de façon je vous dirais presque commerciale, dans le sens que les villégiateurs, l'ensemble des citoyens, c'est le secteur le plus utilisé sur le point de vue navigation. Donc, il y a des commerces qui sont redevables de cette navigation-là. Il y a en plus de ça du tourisme qui est redevable de ce secteur-là.

1635 Donc, on croit que le fait de protéger le lac lui-même ou de l'inclure ferait en sorte qu'il pourrait restreindre et de façon assez brutale la possibilité qu'il y ait d'autres commerces ou mêmes les commerces existants pourraient être en difficulté.

1640 Les rives, pourquoi les rives on demande qu'elles soient exclues de ce territoire-là? C'est tout simplement pour permettre de faire en sorte que ceux qui sont déjà installés puissent continuer à bénéficier du droit qu'ils ont et de permettre à des gens qui voudraient aller dans ces secteurs-là d'y aller.

1645 Parce que vous savez comme moi que pour une municipalité, faire en sorte qu'un chemin ou une rue qui soit faite, mais qu'il y ait seulement un des deux côtés de la rue qui soit utilisé, on vient de multiplier par deux les coûts relatifs à la construction, à l'entretien d'un chemin, alors qu'il y aurait la possibilité qu'il y ait des résidents de chaque côté de la rue. C'est dans ce sens-là qu'on veut porter l'attention à la commission dans un point majeur, je vous dirais.

1650 Si on parle de l'esker lui-même, je vous avoue que d'emblée, la Municipalité n'a pas d'objection à inclure l'esker mais soulève la question suivante en disant : est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens aussi efficaces ou peut-être même meilleurs pour protéger l'esker, qui permettraient d'empêcher l'utilisation, l'exploitation, qu'elle soit par des compagnies minières ou encore forestières de pouvoir travailler dans ces secteurs-là. Je pense que là-dessus, on doit se pencher très sérieusement et je crois que les commentaires qui ont eu lieu par rapport à la *Loi sur les mines* sont très, très recevables.

1660 Parce qu'actuellement, vous savez que même si c'est le plus beau secteur d'eau potable, une mine a une priorité qui est presque catastrophique pour une municipalité, parce qu'on voit très bien que dès qu'une compagnie minière a un claim peut s'installer et faire de l'exploitation ou encore des recherches directement sur les puits d'une municipalité, ce qui est, j'oserais dire le mot abominable, parce que met en péril l'approvisionnement en eau potable d'une municipalité. On parle de chose épouvantable. L'eau, ce n'est pas quelque chose qu'il faut prendre à la légère, si on veut.

1665 Donc, vous voyez, d'emblée l'approche de la Municipalité, c'est oui à la forêt Piché-

1670 Lemoine. Tout simplement le secteur, la zone sur laquelle on demande qui soit exclu, c'est le lac
lui-même et ses rives pour permettre une exploitation qui serait dans l'optique de la Municipalité.
Ça se résume.

LE PRÉSIDENT :

1675 Merci beaucoup, monsieur Gilbert. Je vais prendre tout de suite un des derniers éléments
que vous avez mentionnés parce que, dans le mémoire, je n'étais pas sûr de bien le comprendre.
Là, vous l'avez un petit peu précisé en disant : « Il existe certainement d'autres moyens aussi
efficaces ou même meilleurs pour protéger l'esker. » Est-ce que vous pensez à des moyens en
particulier?

1680 **M. ANDRÉ GILBERT :**

1685 En particulier, je vous dirais, si on parle de l'exploitation forestière, il y a la possibilité
d'exclure de façon que ce soit en négociant avec les compagnies qui ont des droits ou même que
le ministère lui-même exclue des zones de la possibilité d'avoir de l'exploitation. Puis ça, ça se
fait.

1690 Je vous donnerais l'exemple où ce que la Municipalité a fait des démarches auprès du
ministère pour exclure le secteur qui est situé entre Baie Jolie et Val-des-Bois où ce qu'il y a une
forêt là qu'on a demandé qu'il n'y ait pas de coupe qui soit faite. Et on a obtenu du ministère
comme de quoi – et de Domtar qui avaient eux autres mêmes un droit là – ils sont d'un commun
accord, ils ont décidé de ne pas y aller.

1695 Donc, il y a bien des secteurs comme ça qui pourraient être faits, puis surtout si on
regarde, je vais vous donner, si vous me permettez, l'exemple de l'esker où ce que l'exploitation
réelle, est-ce qu'elle est vraiment rentable par rapport au risque qu'elle représente? Je crois que
là, il y a matière à faire des démarches pour exclure de façon volontaire des secteurs qui
pourraient être à risque.

1700 Du côté minier, malheureusement, je ne l'ai pas. Il y a toujours le côté sur lequel on
souhaite toujours, quand on parle de l'eau, qu'on soit plus fort que les mines mais,
malheureusement, on n'a pas ces pouvoirs-là. Comme Municipalité, on est attaché par rapport à
ça. On le subit actuellement avec des exploitations – je ne veux pas employer le terme outrance –
mais des grosses exploitations, parce que le secteur minier est en situation économique très,
très, très favorable, qui fait en sorte qu'il y a beaucoup de recherches qui se font. Et comme il y
1705 a des droits par rapport aux claims qui sont ancestraux...

Vous savez, ici, ça n'a pas commencé, les claims ne datent pas de 10-20 ou 30 ans. Il y
a des droits miniers qui empêchent même une expansion à la Municipalité parce qu'il y a des

1710 claims qui sont là, qui sont valables même s'il n'y a presque plus de recherches qui sont faites ou
seulement des recherches au minimum pour pouvoir conserver un claim et nuire à des
développements ou même nuire, je vous dirais, à un potentiel d'eau potable pour une
municipalité.

LE PRÉSIDENT :

1715 Mais je reviens à l'esker. Si, par exemple, le ministère excluait une bande en bordure et
qui vous permettrait même de construire des deux côtés de la rue, à ce moment-là, est-ce que
vous avez encore objection à ce que l'esker soit protégé, par exemple?

M. ANDRÉ GILBERT :

1720 Ah! non. Dans ce cas-là, comme je vous dirais, l'objectif de la Municipalité, il y avait un
côté historique sur lequel, à l'origine, Piché-Lemoine n'était que du côté de Dubuisson, puis ça se
comprenait, les travaux étaient par là, puis toutes les démarches étaient faites par la Municipalité
1725 Dubuisson. Depuis la fusion, ce que la Municipalité dit, c'est : est-ce qu'il y a avantage pour le
lac et ses rives à l'inclure? On ne le croit pas. Parce que ce n'est pas ce secteur-là qui est
nécessairement à protéger. Si on parle de l'esker, je vous dirais que la Municipalité ne
s'opposerait pas à ce que l'esker soit protégé d'emblée.

LE PRÉSIDENT :

1730 D'accord. Quand vous dites que vous avez investi dans des infrastructures, vous parlez
des chemins?

M. ANDRÉ GILBERT :

Oui, en effet.

LE PRÉSIDENT :

1740 Vous ne parlez pas d'aqueduc ou d'égout?

M. ANDRÉ GILBERT :

1745 Non, pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

1750 D'accord.

M. ANDRÉ GILBERT :

Exact.

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Sur la carte qui est dans le mémoire, vous avez identifié les chalets, les résidences et les terrains vacants.

1760 **M. ANDRÉ GILBERT :**

Oui.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

Ces terrains-là, ils appartiennent à qui? Est-ce que ce sont des terres publiques? Est-ce que ce sont des terrains tels que délimités par le ministère des Ressources naturelles?

1770 **M. ANDRÉ GILBERT :**

1770

Oui. Vous avez un peu de tout dans le secteur. Il y a plusieurs. . . tout ce qui est du côté lac, je vous dirais, ça appartient au privé actuellement. Mais de l'autre côté des rues, ça appartient au ministère en grande partie. Pourquoi? Parce que vous voyez, ça fait à peine trois ans que la Municipalité investit, je vous dirais, de façon massive dans les chemins, suite à la demande des résidants qui eux autres mêmes disaient : «Ce n'est plus tout simplement des chemins de forêt où il y a des camps de chasse à l'autre bout. C'est des résidences qui sont là.»

1775

Les gens demandent de changer leur chalet en résidence, donc veulent s'établir de façon permanente là et, la Municipalité, à l'écoute de ses citoyens, a décidé d'investir année après année pour faire en sorte que ces chemins-là deviennent de plus en plus carrossables. Donc, c'est les investissements que la Municipalité fait, amener, bien sûr, il y a tous les services, téléphone et autres qui s'ensuivent bien évidemment.

1780

LE PRÉSIDENT :

1785

Là, vous demandez que les rives soient exclues. Si on regarde les cartes de la planification du territoire, puis celles du mémoire aussi, en fait, il y a des zones qui sont très bien identifiées. Mais vous, vous demandez à ce que toutes les rives soient exclues?

1790 **M. ANDRÉ GILBERT :**

La rive alentour du lac lui-même. Oui, la partie que la Municipalité tient vraiment, c'est

celle qui est alentour même du lac et le lac lui-même, bien entendu, à cause de son exploitation qui est touristique, commerciale et autre.

1795

LE PRÉSIDENT :

C'est vrai, vous avez mentionné les commerces. On a eu quelques mémoires ce soir qui nous ont parlé des commerces. Vous parliez spécifiquement des commerces qui sont en bordure du lac.

1800

M. ANDRÉ GILBERT :

Oui, en effet.

1805

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1810

M. ANDRÉ GILBERT :

Sur lesquels même je vous dirais qu'il y a eu des démarches qui ont été faites auprès de différents ministères pour obtenir des subventions pour faciliter l'accès à ces commerces-là. Dont encore cet été, il y a des subventions qui ont été obtenues dans le but d'améliorer les services, les chemins, pour avoir accès à de différents commerces.

1815

LE PRÉSIDENT :

Je ne sais pas comment la formuler mais ça tourne autour de la protection du lac. En fait, d'un côté pour le maintien des activités récréatives, on a besoin de garder un lac dans un bon état de santé, mais en même temps, si on l'exclut et si on exclut les rives, comment est-ce qu'on fait pour protéger le lac?

1820

M. ANDRÉ GILBERT :

Selon nous, il y a une façon de le faire en ayant une délimitation qui serait juste et raisonnable, dans le sens que quand on parle du lac lui-même, on ne parle pas nécessairement des affluents, qui fait en sorte qu'on peut protéger certaines zones, qui permet au poisson ou aux autres animaux d'avoir accès à une zone protégée, tranquille, et un secteur sur lequel il peut avoir des bateaux de villégiature, des commerces qui peuvent vivre, qui fait que, de façon la plus conviviale possible, il y aurait les deux qui peuvent vivre dans ce secteur-là. C'est le secteur de la rivière, du lac, qui est le plus utilisé par les différents citoyens de la Municipalité. Donc, je pense qu'il faut faire une délimitation qui est raisonnable.

1825

1830

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pensez qu'on peut concilier conservation et développement?

1840 **M. ANDRÉ GILBERT :**

1840

Dans le contexte où ce qu'on regarde l'exploitation, la construction alentour du lac, au moment qu'on se parle, je crois qu'il y a des secteurs sur lesquels, même en faisant une protection, on ne ferait que bloquer ce qui est déjà là. Alors que si on peut protéger les affluents, protéger les différentes zones pour faire en sorte qu'il n'y ait pas expansion abusive dans des secteurs où ce qu'il n'y a pas matière à avoir d'expansion, la Municipalité croit que, là, on pourrait atteindre les objectifs de tout et chacun.

1845

LE PRÉSIDENT :

1850

Avez-vous tout ça sur des cartes? Ça nous éclairerait. Parce que là, vous savez, vous parlez de secteur où il n'y a pas d'affaire à aller, vous parlez des affluents, mais. . .

M. ANDRÉ GILBERT :

1855

Non. Malheureusement, je n'ai pas de carte moi-même là.

LE PRÉSIDENT :

1860

Avez-vous parlé de tout ça avec le Ministère du Développement durable, de cette approche-là?

M. ANDRÉ GILBERT :

1865

Non. Pas comme tel.

LE PRÉSIDENT :

1870

Est-ce que la Ville a cheminé avec le ministère dans le choix du territoire? Ou comment ça s'est passé?

M. ANDRÉ GILBERT :

1875

Non. La seule démarche que la Municipalité a faite, c'est de remplir et de déposer le rapport que vous avez vous-même ici, dans lequel le rapport se résume à dire que historiquement, la Piché-Lemoine était du côté de Dubuisson et que, de traverser de l'autre côté et inclure le lac, la Municipalité... et ce que vous avez comme résolution, c'est dans ce sens-là,

d'exclure les berges, le lac de cette zone-là.

1880 Moi, ce que je vous mentionne, c'est qu'en gardant cette même optique sur cette même
résolution-là, si on se reporte du côté de l'esker, la Municipalité n'aurait pas objection à protéger
l'esker. Ça, pas du tout. Mais on garde quand même qu'on ne voit pas l'utilité de protéger les
rives qui sont déjà privées en grosse majorité sur le bord de la rivière et du lac, et le lac lui-même
qui est déjà utilisé de façon quotidienne l'été par l'ensemble des citoyens et des vacanciers.

1885 **LE PRÉSIDENT :**

J'essaie d'imaginer le paradoxe où on a la bande de protection, puis on rentre dedans,
puis là on a comme une enclave où on n'a plus du tout les mêmes règles. J'essaie juste de voir
comment on peut imaginer ça.

1890

M. ANDRÉ GILBERT :

Si je peux me permettre, vous l'avez presque au moment où on se parle. Il faut la
préservé. Dans le sens que aujourd'hui, si on avait la chance de se promener vous et moi, on
verrait que sur le bord du lac, il y a les résidences qui sont de plus en plus non pas des chalets ou
des camps mais des résidences qui sont alentour de là.

1895

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça, on l'a vu, oui.

1900

M. ANDRÉ GILBERT :

Et, par la suite, vous avez le lac qui est utilisé par l'ensemble de ces citoyens-là,
l'ensemble de ces commerces qui sont là. Donc, ça c'est une chose qui est ponctuelle, qui est là,
sur laquelle tout le lac et les rives sont utilisés comme ça. C'est un fait aujourd'hui.

1905

Et que si on recule et qu'on dit : «Est-ce qu'on parle de l'esker ou on parle de la forêt
Piché-Lemoine du côté de Dubuisson?», c'est la zone qui, d'une façon ou d'une autre, est à
protéger. C'est celle qui historiquement, si on parle du côté de Dubuisson, était la demande de
base. Et ce que moi je vous mentionne aujourd'hui, c'est que si on veut parler de protection de
l'eau, là on n'a pas d'objection non plus parce que l'eau, c'est une richesse sur laquelle on tient à
ce qu'il y ait une protection.

1910

Et si c'est celle que vous jugez qui est la meilleure, qui exclut toute exploitation possible et
qu'on doit faire ça, moi, ce que je vous mentionne, c'est que ce principe-là, on n'est pas contre.
Ce qu'on veut comme Municipalité, c'est de pouvoir préserver ce que les citoyens ont

1915

actuellement, qui est sur les rives et le lac lui-même.

1920 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Le Lac Lemoine dans votre planification du développement du territoire, il occupe quelle place? C'est-à-dire, est-ce qu'il y a d'autres secteurs sur le territoire de Val-d'Or pour lesquels vous avez le même genre de priorité?

1925

M. ANDRÉ GILBERT :

Non. Il n'y a pas de. . . Je vous dirais qu'il y a tout un côté MRC sur lequel je serais peut-être mal pris de vous répondre, mais si on parle de la Municipalité de Val-d'Or elle-même, il n'y a pas de développement vu sur le bord de lacs ou des choses comme ça. Il n'y en a plus d'endroit à avoir du développement. Qu'on fasse le tour de la ville ensemble, qu'on s'en aille du côté nord, du côté est, du côté nord qui est du lac Blouin qui est développé au moment qu'on se parle, il n'y a plus matière à développement dans ce secteur-là. Qu'on aille du côté est ou du côté de Montréal, il n'y a pas de développement dans ce secteur-là, il y a des minières.

1930

1935

Si on parle du côté sud de la ville, qui est le terrain de golf et l'aéroport de la Ville, entre les deux, il y a un beau secteur mais qui est bloqué par des minières, sur lequel la Municipalité a dépensé des milliers de dollars pour pouvoir développer et on est bloqué actuellement. On n'a pas de possibilité de développer dans ce secteur-là. Du secteur sud, vous savez qu'il y a des mines. Il y a un bout qui est développable, qui appartient à des privés au moment qu'on se parle, qu'eux autres pensent développer un petit peu dans ce secteur-là à court ou moyen terme, mais la Municipalité elle-même, la seule zone sur laquelle on a des demandes des citoyens, c'est dans ce secteur-là.

1940

1945

Et c'est pour ça que je vous disais que, depuis trois ans, la Municipalité investit annuellement beaucoup d'argent à faire en sorte que ces chemins-là soient de plus en plus carrossables, de plus en plus utilisés à l'année longue. Et c'est la demande des citoyens qui a fait ça.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

Depuis 2004 autrement dit?

M. ANDRÉ GILBERT :

1955

Oui, je vous dirais que c'est à peu près ça. Les demandes dataient d'avant mais, de façon systématique, c'est depuis trois ans. Même avec cette année, ça va faire la quatrième année où ce que la Ville de Val-d'Or investit à améliorer les chemins.

1960 **LE PRÉSIDENT :**

Mais là, j'imagine que le ministère du Développement durable à un moment donné a dû vous faire savoir ou en tout cas le gouvernement a publié à la Gazette, je pense que c'est en 2004, qui donne un statut de protection provisoire à ces territoires. Est-ce que vous avez fait des représentations auprès du ministère? Est-ce que vous avez dit quelque chose?

1965

M. ANDRÉ GILBERT :

Je vous avoue que je ne le sais pas. Vous me dites ça, mais je ne me souviens pas d'avoir vu quelque rapport déposé à l'époque. Peut-être.

1970

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on nous a dit en première partie, c'est qu'en 2002, il y avait une tournée d'information pour faire part des territoires d'intérêt, puis en 2004, je pense qu'il y a eu une autre tournée ou une autre séance d'information dans la région, mais qui était à Rouyn – effectivement, je pense que c'était à Rouyn-Noranda – pour informer les acteurs de la région des territoires qui avaient été retenus et auxquels on avait accordé un statut provisoire de protection. Alors, c'est pour ça que je me demandais simplement si la Ville avait réagi, la Municipalité avait réagi.

1975

1980

M. ANDRÉ GILBERT :

Malheureusement, notre urbaniste n'étant pas ici, il n'est pas avec moi, ça fait que je n'ai pas la réponse. C'est possible comme. . . Malheureusement, je n'ai pas la réponse par rapport à ça.

1985

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que si on vous rappelle ou si on rappelle votre urbaniste, est-ce que vous pouvez passer le message?

1990

M. ANDRÉ GILBERT :

Oui, bien sûr.

1995

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2000 **M. ANDRÉ GILBERT :**

Oui, oui. D'une part ça. Et, de l'autre côté, comme je vous disais d'entrée de jeu, la Municipalité n'est pas contre la protection de la forêt. C'est sa limitation. C'est uniquement là où est-ce qu'on fait des... Parce que l'objectif de la protection, on est en faveur.

2005 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on a bien compris. Merci beaucoup, monsieur Gilbert.

2010 **M. ANDRÉ GILBERT :**

Merci.

2015 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vérifier si monsieur Raynald Garneau est là? Je vais voir aussi avec madame Hawey, est-ce qu'on a un droit de rectification? Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre inscrit au registre? D'accord.

2020 Alors, on va arrêter cette séance là. Je remercie beaucoup tout le monde pour leur participation, le public pour leur mémoire, et le soutien technique et toute l'équipe de la commission, et je donne rendez-vous aux gens demain soir à Rouyn-Noranda, 19 h 30, au Centre des congrès, salle La capitale. Alors, merci beaucoup à tout le monde et bon retour chez vous.

2025 *****

2030 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2035 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.